

AFFAIRE N° 49

AMENAGEMENT DU BAR DE LA PISCINE DU BARACHOIS

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES

Gabriel ARMOUDOM donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin de remettre en service le Bar/ Restaurant de la Piscine du Barachois, la Municipalité envisage de réaliser les travaux d'aménagement suivants :

- ravalement des façades du bâtiment,
- réalisation de façades en menuiseries aluminium pour la partie couverte à l'étage,
- réfection d'un garde-corps en aluminium autour de la terrasse,
- réfection de l'étanchéité et du carrelage de la terrasse,
- réfection des réseaux électriques et fluides,
- remise en état des locaux cuisine et réserve au rez-de-chaussée.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 550 000 F.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 900 - article 232.201 du B.P. 1990.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le programme des travaux ;
- de m'autoriser à lancer un appel d'offres pour l'exécution des travaux ; et, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

AVIS DES COMMISSIONS

Les Commissions CULTURE ET SPORTS, ECONOMIE, TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES, et FINANCES émettent un avis favorable.

M. GERARD M. : Vous voulez faire procéder à un "lifting" du Bar de la Piscine du Barachois. A mon avis, ce n'est pas suffisant pour le remettre en état. Ne serait-il pas préférable de le louer à une personne qui accepterait de le réaménager ? Le coût des travaux serait déduit du prix de la location.

LE MAIRE : Nous nous sommes posés la même question. Mais, sachant que le littoral fait l'objet d'une étude globale, il est envisagé d'installer sur cet emplacement un équipement d'une toute autre nature et d'une toute autre dimension. Nous voulons simplement remettre en état le Bar de la Piscine, de manière à ne pas laisser cette structure inutilisée. Cet investissement sera amorti sur trois ans.

Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

*

*

*